

**COMMUNE DE COLLEVILLE**  
**COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JUIN 2020**

---

Date de convocation 24/06/2020	<b>L'AN DEUX MIL VINGT, Le lundi 29 juin 2020 à 20 heures 30</b> LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni au foyer Kohli en séance publique sous la présidence, de M. <b>HEBERT Denis, Maire</b> <b>Etaient présents:</b> Messieurs : <b>BRUMARD/DENEUVE/DESCHAMPS/DUPREY/ VAUCHEL/RENAULT</b> Mesdames : <b>BROCHET/CADINOT/DELAUNÉ/LACHERAY/LEWIN/MORVAN/OLIVIER/SEBIRE</b> Formant la majorité des membres en exercice Etaient excusés ou absents :
-----------------------------------	---

Nombre de conseillers  
en exercice: 15  
Présents : 15  
Excusés/absents : 0

**M Pascal BRUMARD** a été élu secrétaire

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire ouvre la séance en présentant la situation financière de la commune.

1 Désignation d'un secrétaire de séance

**Après appel à candidature, M Pascal BRUMARD a été élu secrétaire.**

2 Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 juin 2020.

**Le conseil municipal approuve le compte rendu du conseil municipal du 10 juin 2020.**

3 Validation de l'arrêt du projet de lotissement « L'orée du bois ».

Attendu que le devis fourni par l'INRAP pour l'exécution des fouilles archéologiques demandée par la DRAC est de 1 392 000 €, attendu que nous n'avons pas connaissance précise de l'état du terrain après l'opération, il est demandé au conseil municipal d'annuler le projet de lotissement de l'orée du bois. Il est demandé également par voie de conséquence à terme de rembourser le crédit relais fait initialement pour avancer le coût des VRD et plus loin dans le temps de clore le budget appelé "orée du bois" et de demander le crédit de la somme inscrite à ce budget sur le compte principal de fonctionnement de la commune. Il n'est pas en clore décidé ni à l'ordre du jour de statuer sur le devenir de cette espace foncier.

Le Maire vous demande d'en délibérer.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, DECIDE**

**-D'ABANDONNER le projet du lotissement « L'Orée du bois »**

**-DE REMBOURSER le crédit contracté lors du projet**

**-DE DEMANDER l'inscription du crédit de la somme au budget principal de la commune**

**-DE CLORE le budget annexe « résidence de l'Orée du Bois »**

4 Choix et validation d'une recette par la vente de la maison des pommiers ou par le recours à l'emprunt.

Le choix d'acheter la maison de madame Jacqueline BARRE (choix validé par l'ancienne municipalité) et l'achèvement de la cantine additionné à la vie courante de la commune (menus travaux rémunération mensuelle des agents

prélèvements obligatoires) avec certes des rentrées régulières (loyers différentes dotations) va à terme nous poser question sur notre capacité à tout financer. Or toutes les dépenses citées ci-dessus sont comme déjà faites ou le seront d'ici à la fin de l'année. Nous devons donc nous poser des maintenant des questions sur notre capacité à financer des engagements considérés comme définitifs. Voici les propositions pour pouvoir continuer à assurer à minima notre trésorerie et nos engagements : La première consiste à vendre la maison "les pommiers" pour un montant avoisinant les 150000 € (après remise en état) avec la perte annuelle de 6000 € au budget des locatifs, la deuxième consiste à emprunter des 150000 € ce qui nous laisse les 6000 € au crédit annuel de notre budget de fonctionnement et qui nous coûterait 1500 € en intérêt et 15000 € par an sur le budget d'investissement. Cependant, au regard des travaux restants à faire, ceux à court terme et ceux à plus long terme, aux engagements pris pour les six années à notre besoin de "redorer" notre trésorerie, il vous est demandé de réfléchir sur la mise en place d'un emprunt de 300 000 € en investissement (montant à débattre) pour pouvoir palier à tous ces engagements dont certains vont devenir quasi obligatoires à tenir. (Voir tableau joint sur travaux à anticiper)

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de réfléchir et indique que le sujet sera de nouveau abordé lors d'une prochaine réunion.

**Le conseil municipal prend acte.**

5 Vote des taux d'imposition.

Il vous est proposé de valider le statut quo des taux d'imposition des taxes d'habitation du foncier bâti et foncier non bâti et de poser des jalons sur la réflexion à mener dans les années à venir sur l'avenir de la perception de la taxe d'habitation et des conséquences de sa non perception sur les finances de la commune et sur les décisions à prendre quant aux autres taxes locales. Vous avez à en délibérer.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de reconduire les taux 2019 pour l'année 2020 soit :**

**-foncier bâti : 16.48%**

**-foncier non bâti : 45.10%**

6 Validation des loyers des locatifs (appartements garages) et des locations de salles.

Le Maire présente au conseil le tableau d'actualisation des loyers au 1<sup>er</sup> juillet 2020, suivant l'indice INSEE de référence des loyers du 4<sup>ème</sup> trimestre 2019 (indice de référence des loyers) soit **+ 0.95 %**, ancien indice 2018 : 129.03 - **nouvel indice : 130.26**

Le Maire vous demande d'en délibérer.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide l'actualisation des loyers des locatifs comme suit :**

NOM	LOYER	CHARGES 4%	TOTAL	Pour mémoire Loyer précédent
<b>LOGEMENTS RUE DE L'EGLISE</b>				
LGT 1- Mme LAPERT Rose	476.37	19.05	<b>495.42</b>	490.74
LGT 2- Mme BEURION Gwladys	618.99	24.76	<b>643.75</b>	637.67
LGT 3 M Mme HEBERT Pascal	615.38	24.61	<b>639.99</b>	633.95
LGT 4 Mme BLONDEL Alexia	615.38	24.61	<b>639.99</b>	633.95
LGT 5- M Mme SENAY Patrick	479.90	19.19	<b>499.09</b>	494.38
LGT 6 – Mme LE DUEY Béatrice	476.37	19.05	<b>495.42</b>	490.74
LGT 7 –(Résidence les pommiers)	502.55	20.10	<b>522.65</b>	517.71
<b>LOGEMENTS « LA PANETIERE » (Budget annexe-Lgt sociaux)</b>				
M Mme VIARD Ghislain	487.04	19.48	<b>506.52</b>	501.73
Mme DELFOSSE Clémence	481.93	19.27	<b>501.20</b>	496.47

M Mme GUERARD/PANCHOUT	610.10	24.40	<b>634.50</b>	628.51
<b>LOGEMENT ECOLE</b>				
M Mme DANIEL DIT ANDRIEU /HAMELIN	589.08	23.56	<b>612.64</b>	606.86
<b>LOGEMENT PARC BOISE</b>				
M Mme RENAULT/GIQUELAIS	547.58	21.9	<b>569.48</b>	564.10
<b>LOGEMENTS- 266 RUE CAUCHOISE</b>				
LGT 1 – M Mme FOUERE / SILINE	451.93	18.07	<b>470.00</b>	465.56
LGT 2- M BUREAU Laurent	308.09	12.32	<b>320.41</b>	317.38
STUDIO- M TREMAUVILLE	155.83	6.23	<b>162.06</b>	160.53
LGT 3- Mme CHRETIEN Florence	328.00	13.12	<b>341.12</b>	337.89
<b>LOGEMENTS -286 RUE CAUCHOISE</b>				
LGT 1 – M Mme MARICAL Joan	406.80	16.27	<b>423.07</b>	419.07
STUDIO- M SILINE Tony	188.49	7.53	<b>196.03</b>	194.17
LGT 2 – M FONTAINE Jean-Yves	359.87	14.39	<b>374.26</b>	370.72
<b>LOGEMENTS- 592 et 596 RUE CAUCHOISE</b>				
(F5)M Mme LEPILLER/LAGIERE	745.69	29.83	<b>775.52</b>	768.19
(Studio)M COUCKE Anthony	199.57	7.98	<b>207.55</b>	205.59
<b>LOGEMENTS Cts PALFRAY (Budget annexe-Lgt sociaux)</b>				
Mme CATINAULT Hélène	555.23	22.21	<b>577.44</b>	571.98
Mme AUVRAY Jeanne	407.24	16.29	<b>423.53</b>	419.52
<b>GARAGES- RUE CAUCHOISE - Montant annuel</b>				
M JOUEN Pierre (2 garages) (1)	249.54	Pas de charges		247.18
M LEBLOND Benoît (1 garage) (1)	124.77	Pas de charges		123.59
M FONTAINE Jean-Yves (1 garage) (1)	124.77	Pas de charges		123.59
<b>ARTISAN ZONE ARTISANALE/CCCV</b>				
Mme JOIGNANT-TMC	341.92	Pas de charges		338.69
<b>BUREAUX ANCIENNE SUCRERIE (2)</b>				
Auto école	513.56			508.71
SMBV	564.91			559.58

#### Validation des tarifs salles des fêtes de la commune.

Le Maire présente au conseil municipal le tableau d'actualisation des tarifs des **SALLES DES FÊTES** applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Le Maire vous demande d'en délibérer.

	<b>Salle de la gare (80 pers.Maxi)</b>	<b>Salle polyvalente (160 pers.Maxi)</b>	<b>Foyer Kohli (40 pers.Maxi)</b>
1 repas (déjeuner, dîner, vin d'honneur)	320 €	370 €	160€ <b>(uniquement le midi)</b>
2 repas le même jour	370 €	420 €	200 €
<b>2 jours de suite (week-end ou en semaine)</b>	<b>460€</b>	<b>530 €</b>	
Mise à disposition la veille du repas	50 €	50 €	
Couvert	1 €	1 €	
Proposition de location au détail	Lot verres : 0.40€ Lot couverts : 0.40€ Lot assiettes : 0.40€	Lot verres : 0.40€ Lot couverts : 0.40€ Lot assiettes : 0.40€	
Arrhes (régler le jour de la réservation)	1/3 de la location totale  Arrondi à l'euro supérieur	1/3 de la location totale  Arrondi à l'euro supérieur	
Caution de la salle <b>(restitution si pas de dégradation)</b>	460 €	530 €	
Caution nettoyage de la salle <b>(restitution si la salle est rendue propre)</b>	82 €	102 €	Restitution des clés à 19 h au plus tard
Mise à disposition d'une journée <b>(Pas de location en semaine sauf jour férié)</b>	122 €	153 €	55 €

*Le Conseil après en avoir délibéré, et à l'unanimité,*

*-VADIDE la tarification des salles des fêtes et du foyer suivant le tableau ci-dessus*

*-AUTORISE le Maire à appliquer une réduction de 35% aux Collevillais pour la location de la salle de la gare et de la salle polyvalente.*

7 Validation des tarifs annexes (cantines garderie pêche chasse). (Voir annexe 3).

Il vous est proposé de valider les tarifs de la cantine scolaire.

Tarif actuel de la cantine enfant	3.30 €
Tarif actuel de la cantine adulte	4.25 €

Le Maire vous demande d'en délibérer.

*Le conseil après en avoir délibéré, et à l'unanimité,*

*DECIDE de fixer le tarif de la cantine scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, comme suit :*

**1 repas enfant : 3.35 €**  
**1 repas adulte : 4.30 €**

Il vous est proposé de valider les tarifs de la garderie scolaire.

- <u>Tarif actuel à la journée :</u>	
1 demi-journée	1.80 €
1 journée	2.80 €

Nota : application du forfait mensuel si dépassement

- <u>Tarif actuel mensuel :</u>	
½ journée (un enfant)	25.00 €
A partir du 2 <sup>ème</sup> enfant	22.30 €
1 journée (un enfant)	38.00 €
A partir du 2 <sup>ème</sup> enfant	33.50 €

Le Maire vous demande d'en délibérer.

***Le conseil après en avoir délibéré, et à l'unanimité, DECIDE de ne pas augmenter les tarifs de la garderie.***

Il vous est proposé de valider les tarifs pêche

- <u>Tarif actuel :</u>	
Habitants de Colleville	54 €
Habitants hors Colleville	124 €
Moins de 18 ans Colleville/Hors Colleville	39 €
Membre actif des associations	40€
A la journée	10 €
A la semaine	32 €

Le Maire vous demande d'en délibérer.

***Le conseil après en avoir délibéré, et à l'unanimité, DECIDE de ne pas augmenter le tarif de la pêche.***

Il vous est proposé de valider le tarif chasse.

- Tarif actuel de la chasse à l'année :	50 €
---	------

Le Maire vous demande d'en délibérer.

***Le conseil après en avoir délibéré, et à l'unanimité,***

***DECIDE de fixer le tarif du droit de CHASSE à 60€ l'année à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020.***

## 8 Validation des travaux cantine

### *8A-Validation des dépenses anciennes SNET*

Faisant suite aux différends entre la commune de COLLEVILLE, la société SNET (ancienne appellation), la société SNET ( nouvelle appellation ), la société MOTEEC maître d'œuvre concernant le règlement de travaux non exécutés; après avoir rencontré le représentant de la société MOTEEC, de la société SNET (nouvelle appellation) et après avoir eu un accord de la société MOTEEC de reprendre son service et après avoir eu un accord verbal du représentant de la société SNET ( nouvelle appellation) il vous est proposé de régler la somme de 4 400€ au titre de la phase 5 renommée phase 1 d'accepter le remise proposée par le représentant de la SNET ( nouvelle appellation ) de 1500 € de reprendre à notre charge les travaux d'isolation de la cave et de signer le DGD pour sortir le mieux possible de cette situation qui nous emmènera dans un temps indéfini .

Le Maire vous demande d'en délibérer.

*Le Conseil après en avoir délibéré, et à l'unanimité,*

***-VALIDE le versement de la somme dû à la SNET de 4 400€ au titre de la phase 5 renommée phase 1***

***-ACCEPTE la remise de 1 500 € proposée par le représentant de la SNET (nouvelle appellation) afin de nous permettre de prendre en charge l'isolation de la cave par nos agents des services techniques, initialement prévu dans les travaux à effectuer par la SNET***

***-CHARGE le Maire de signer le DGD dès que possible.***

*8B-Validation du devis Toiture SAS entre Kohli et la cantine*

Dans le cadre de travaux gros œuvre de la cantine, la toiture du sas intermédiaire entre la salle Kohli existante et la nouvelle cantine pose un problème d'étanchéité. Plusieurs solutions sont possibles, faire revenir l'entreprise responsable de la malfaçon avec procédure judiciaire ; faire faire les travaux par une autre entreprise sans prise de responsabilités à long terme et qu'il faudra rémunérer ou soit poser une toiture nouvelle avec des pourcentages de toit qui nous protégeront en terme d'écoulement et avec la responsabilité et le suivi chantier de ces dites entreprises de charpente et de toiture. Le montant des deux devis s'élève à 3530 € HT pour la charpente et à 2990,40 HT pour la couverture.

Le Maire vous demande d'en délibérer.

***Le conseil municipal décide d'attendre la conclusion de la commission des travaux se réunissant demain afin d'étudier la meilleure solution.***

*8C-Validation du devis de fourniture et pose des deux hottes*

Dans le cadre des équipements obligatoires de la cantine, deux hottes sont imposées par la réglementation. Nous avons contacté l'entreprise GEFROY entreprise qui fournit les éléments qui équiperont la cuisine. Le devis fourniture et pose comprise sans isolation des conduits à notre charge s'élève à 7367 € HT.

Le Maire vous demande d'en délibérer.

***Le conseil municipal charge le Maire de demander au moins deux autres devis afin de pouvoir comparer les propositions.***

*8D-Validation du devis de Fournitures et pose des éléments de la cuisine*

Dans le cadre de l'équipement matériel de la cuisine, il vous est demandé de valider le devis de la société GEFROY. Voir devis joint). Le montant du devis s'élève à 22510,02 € HT

Le Maire vous demande d'en délibérer.

***Le conseil municipal charge le Maire de demander au moins deux autres devis afin de pouvoir comparer les propositions.***

*8E-Equipement restant à prévoir*

Sanitaires - Equipement en tables et chaises – VMC

***Le conseil municipal prend acte et la question sera revue à une prochaine réunion.***

Dans le cadre de la recherche dans l'amélioration de la communication communale vers ses concitoyens et dans un cadre de besoin de diffusion rapide de l'information, il vous est demandé de valider l'inscription de la commune au réseau "PANNEAU POCKET". Dans la positive, pour accéder à cette application gratuite et non obligatoire mais conseillée, le mode opératoire sera diffusée à chaque foyer. Il vous est demandé de valider cette adhésion à ce service et d'autoriser le maire ou son représentant à signer tous documents s'y rapportant.

Le Maire vous demande d'en délibérer.

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,***

***-VALIDE l'adhésion de la commune à l'application gratuite « PANNEAU POCKET »***

***-AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents s'y rapportant.***

10 Validation des secteurs de distribution

Dans le cadre du changement de municipalité avec le départ et l'arrivée de nouveaux élus, il vous est demandé de valider (ou d'aménager) les secteurs de distribution comme définis annexe x.

***Le conseil municipal donne son accord.***

11 Présentation et validation du devis JVS.

Dans le cadre de la remise à niveau des logiciels informatiques du secrétariat de la commune, dans le cadre de la demande insistante de la trésorerie et des parents d'élèves concernant le prélèvement du montant des factures de cantine et de garderie.

Le Maire vous demande d'en délibérer.

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,***

***-VALIDE :***

***•l'adhésion à la prestation « HORIZON Village on-line » de JVS pour trois ans***

***•l'inscription de la dépense au budget principal de la somme de 3 862.80€ TTC la première année puis 3 862.80€ TTC les années suivantes***

***-AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents s'y rapportant.***

12 Réflexion sur l'aménagement du quartier de la gare en terme de ruissellements.

Faisant suite à la fois aux diverses annonces qui avaient été faites en début d'année; faisant suite à la visite de la direction des routes sur ce secteur, faisant suite aux inquiétudes des riverains quant à un aménagement qui ne réglerait pas les principaux problèmes et faisant suite à la visite sur place de la commission des travaux, il vous est proposé de prendre les décisions suivantes : Faire ou faire faire un nettoyage complet des canalisations du secteurs ( RD 150, RD 68, ruisseau bordure des propriétés DELAUNE et BIDOIS, terrains servant d'exutoire vers le secteur de la sucrerie, buse collectrice à la salle de la gare etc.), comprendre leur fonctionnement, vérifier l'impact de l'aménagement sur le bord de la RD 68 et de sursoir à la décision d'aménager la placette de la voie verte.

***Le conseil municipal charge le Maire d'envoyer un courrier de demande de travaux auprès de la Direction des routes de Saint Valéry en Caux.***

13 Réflexion sur l'aménagement du quartier de la gare en terme de vitesse .

Dans le cadre de la sécurisation de la traversée du village de COLLEVILLE, le secteur de la rue de la gare interpelle quant à la vitesse constatée sans être pour autant mesurée par les véhicules et ce quel que soit le sens de circulation et quel que soit le tonnage. Il interpelle d'autant plus que nous trouvons sur ce secteur: la sortie de la voie verte rue cauchoise , la sortie de la voie verte venant de Valmont et de surcroit en plein virage concave, de la sortie de l'issue de la salle de la gare, de la sortie de l'impasse de la voie verte, du passage du pont sur la Valmont , d'un virage en sortie de carrefour avec quelque fois un élan qui dépasse largement la maîtrise d'un véhicule, de la présence d'eau sur la chaussée au moment des fortes précipitations, il vous est demandé de valider dans un premier temps une étude et l'information auprès du département et de la direction des routes puis dans un second temps d'autoriser le maire ou son représentant à signer les arrêtés visant à réduire la vitesse autorisée à 30 km / heure sur le secteur partant du passage clouté route de Contremoulins et allant jusqu'aux abords proche du feu tricolore et ce dans les deux sens de circulation.

Le Maire vous demande d'en délibérer.

***Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,***

***-DEMANDE une étude visant à prendre des mesures de ralentissement auprès de département et de la direction des routes***

***-VALIDE la réduction de la vitesse autorisée à 30km/heure, la rue de la gare, partant du passage clouté route de Contremoulins jusqu'aux abords proche du feu tricolore et dans les deux sens de circulation***

***-AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les arrêtés visant à réduire la vitesse***

14 Demande de devis pour goudronnage routes et rues communales.

Dans le cadre de l'entretien des impasses, voies communales, des rues et routes faisant désormais partie des voies communales, il vous est demandé d'autoriser le maire ou son représentant à faire chiffrer par devis le goudronnage de ces diverses voies citées ci-dessus.

Le Maire vous demande d'en délibérer.

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, charge le Maire ou son représentant à demander des devis pour le goudronnage des diverses voies communales.***

15 Décisions prises par délégation

***Néant***

16 Compte rendu des commissions externes

***Néant***

17 Compte rendu des commissions internes

Commission des travaux  
Commission communication  
Communication patrimoine et grands projets  
Commission des finances et de la trésorerie

***Néant***

18 validation de la liste "Commission des listes électorales"

Le Maire informe qu'il a contacté tous les membres de la commission des listes électorales et qu'ils ont tous accepté de poursuivre leurs fonctions.

***Le conseil municipal prend acte.***

19 Documents à fournir pour indemnités référents

Les conseillers doivent fournir un RIB, la CNI et la photocopie de la CARTE VITALE pour le versement des indemnités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40.